

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 12 août 2026 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves Convocation : 5 août 2026

Présents : ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, CUNY Frédérique, HUSTACHE Maurice, SIBUÉ Martine, PHILIBERT Nathalie, DAVID Éric, MOULÉ Charlotte, LEVALET Jean-Paul.

Absents : MANISSOL Virginie avec procuration à PHILIBERT Nathalie, GUILLE Alex avec procuration à MOULÉ Charlotte.

Secrétaire de séance : HUSTACHE Maurice.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2026.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 26 juin 2026.

Vote : 11 voix pour.

2 – Approbation du devis d'A&F relatif à la rédaction d'un acte administratif.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société A&F relatif à la rédaction d'un acte administratif de constitution de servitude de passage sur une propriété privée au profit de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis qui s'élève à 360 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société A&F pour 360 € HT.

Vote : 11 voix pour.

3 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal les informations relatives sur l'entrée en vigueur de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibération.

4 – Transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) – adhésion à la compétence transition énergétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat les compétences suivantes :

☒ Transition énergétique

☒ Mobilités durables

☒ Éclairage public

De plus, les statuts du syndicat prévoient la mise à disposition des services d'une centrale d'achats. Il est proposé d'adhérer à :

☒ La centrale d'achats territoriale

Ces transferts seront effectifs après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ces transferts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence... ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Vote : 11 voix pour.

5 – Avenant n°1 à la convention constitutive au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de service associés (avec le SDES).

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention constitutive au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de service associés avec le SDES.

Le conseil municipal décide d'approuver et de signer l'avenant n°1 à la convention constitutive au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de service associés avec le SDES.

Vote : 11 voix pour.

6 – Approbation devis contrôle des équipements sportifs et sol de sécurité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la Société Soléus concernant le contrôle des équipements sportifs ainsi que le sol de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les devis qui s'élèvent à 252.00 € TTC et 336.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer les devis de la Société Soléus pour 252.00 € TTC et 336.00 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

7 – Approbation devis menuiseries pour l'agence postale.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis relatifs aux travaux de menuiseries de l'agence postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir le devis de la société Genoulaz qui s'élève à 3 450.50 € HT soit 4 140.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Genoulaz pour 3 450.50 € HT soit 4 140.60 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

8 – Approbation devis électricité pour l’agence postale.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis relatif à l’électricité de l’agence postale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de la société Arvelec qui s’élève à 8 820.00 € HT soit 10 584.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Arvelec pour 10 584.00 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

9 – Approbation devis aménagements intérieurs de l’agence postale.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs aux aménagements intérieurs de l’agence postale.

Des questionnements se posent sur le montant d’un devis.

Le conseil municipal, décide de sursoir à ce point. Il sera remis au prochain conseil municipal.

10 – Approbation proposition pour la maintenance des portes automatiques.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis relatif à la maintenance des portes automatiques de l’office de tourisme.

Le conseil municipal, décide de sursoir à cette décision.

11 – Modifications des commissions communales.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu’un élu souhaite se retirer de certaines commissions.

Modification des commissions :

Commission SPORT & LOISIRS, SENTIERS de RANDONNEES :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Sébastien SOL.

Éric DAVID.

Commission COMMUNICATION :

Virginie MANISSOL, Éric DAVID, Frédérique CUNY.

Commission PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE et GEMAPI :

Éric DAVID, Sébastien SOL, Virginie MANISSO, Frédérique CUNY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces modifications.

Vote : 11 voix pour.

12 – Approbation du rapport technique 2025-2026 de la SATVAC.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport technique de la saison d'hiver 2025/2026 de la SATVAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport technique de la saison d'hiver 2025/2026 de la SATVAC.

Vote : 11 voix pour

Questions diverses :

- Aménagement d'un terrain de boules sur la Chal.
- Jean-Paul Levalet nous informe que le rendez-vous avec l'ONF et la commission communale s'est bien déroulée.
- Jean-Paul Levalet, Président du SIVOMA, nous informe qu'il est interpellé par des familles pour la répartition des classes.
- Frédérique Cuny fait un retour sur le fourmibus du 7 juillet 2026. Les personnes présentes étaient satisfaites. Voir pour le faire dans un autre lieu de la commune pour avoir plus de monde la prochaine fois.
- Programme de l'office de tourisme à déposer sur le hameau des Chambons.
- Les élus souhaitent récupérer les clés des églises et chapelles en mairie. En effet, la commune n'a pas forcément ces clés à disposition. Ces clés créent des conflits au sein de certains hameaux.
- Discussion sur les fiches « opération » du SIVAV.

Départ de Monsieur Hustache Maurice à 20h45.

Séance levée à 21h00.

Madame le Maire
ARLAUD Marielle

HUSTACHE Maurice
Secrétaire de séance



Publié et affiché le 30 septembre 2026.